



(Lire et faire lire dans des associations, bibliothèques, crèches.....)

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 050-200057578-20240313-DEL_2024_004_A-DE

S²LOW

Convention avec une structure éducative qui accueille et intègre Lire et faire lire dans ses activités

ENTRE

- La Ligue de l'enseignement de La Manche, représentée par Maryvonne Kardjadj présidente et L'Union Départementale des Associations Familiales de la Manche

ET

- La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par Dominique HEBERT président dénommée « La structure éducative »

Dans l'esprit de l'opération définie par les Chartes nationales de Lire et faire lire, la structure éducative intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

La Ligue de l'enseignement et/ou l'Union Départementale des Associations Familiales s'engage(nt) à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec les responsables de la structure éducative. Elle(s) assurera(ont) le suivi de l'opération.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention.

Si nécessaire, la structure éducative actualisera les conventions d'occupation de locaux qu'elle a signées avec la Collectivité locale afin de mettre à disposition du ou des bénévoles intervenants ce local adapté.

La structure bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisatrice.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

Les interventions dans la structure éducative seront assurées par un bénévole inscrit à l'association départementale Lire et Faire Lire de la Manche, qui s'organisera avec les responsables de la structure éducative afin de définir les jours et horaires d'intervention.

A Cherbourg-en-Cotentin le

Pour la Ligue de l'enseignement :

Pour l'UDAF :

Pour la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin le 13 mars 2024 :

CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES